



Alexander De Zordo Ad. E. Associé

T 514.954.3191
F 514.954.1905
Montréal
ADeZordo@blg.com
[LinkedIn](#)

[Actions collectives](#)
[Défense de cols blancs au criminel et enquêtes visant les entreprises](#)
[Différends en matière de valeurs mobilières](#)
[Litige bancaire](#)
[Litige commercial](#)
[Services financiers](#)
[Royaume-Uni et Europe](#)

La pratique d'Alex De Zordo est diversifiée, allant des **litiges complexes** aux actions collectives, en passant par les injonctions, les enquêtes et les arbitrages, pour un large éventail de clients.

Alex représente des institutions financières, des courtiers (personnes inscrites), des sociétés victimes de fraudes et d'actes de corruption ainsi que des sociétés nationales et multinationales de tous les secteurs.

Alex possède une expertise particulière en ce qui concerne tous les aspects de la **fraude** et de la **corruption** dans les secteurs des services bancaires, des valeurs mobilières et des entreprises ainsi que du secteur public, notamment pour ce qui touche la détection, les enquêtes, la prévention et le recouvrement.

Il possède en outre de l'expérience dans les domaines suivants :

- les fraudes bancaires et financières et les fraudes en valeurs mobilières
- les lettres de change et de crédit
- la convenance des placements et la conformité à la réglementation
- les états financiers frauduleux
- les détournements et la corruption
- les opérations frauduleuses
- le traçage de sommes d'argent et d'actifs

- le blanchiment d'argent
- les produits de la criminalité
- les différends contractuels entre sociétés
- la fraude en matière de propriété intellectuelle
- la contrefaçon

Il a pris part à de nombreuses initiatives visant à promouvoir l'accès à la justice.

Expérience

- La **Banque Scotia** et la **Banque Tangerine** dans une action collective concernant le dépassement de la limite de crédit de leurs cartes de crédit (*Pilon c. Amex et autres*).
- La **Banque Laurentienne du Canada** dans l'action collective sur la question des frais pour chèques sans provision (*Defrance c. Banque de Montréal et autres*).
- **AIC Global Holdings Inc.** dans l'action collective relative aux opérations financières dites d'« anticipation de marché » (*Ravary c. Fonds mutuels CI et autres*).
- La **Banque Scotia** dans l'action collective relative aux frais d'inscription (*Association pour la protection automobile et Cathy Meilleur c. Banque de la Nouvelle-Écosse et autres*).
- **Stewart Title Guaranty Company** dans un litige pour faux endossement en vertu de la *Loi sur les lettres de change* et les règles de compensation de l'Association des banquiers canadiens impliquant une fraude sur titre et hypothécaire par le biais d'un vol d'identité.
- La **Banque Scotia** et la **Banque Tangerine** dans une action collective concernant les frais de remboursement hypothécaire anticipé (*Haroch c. Banque TD et autres*).
- La **Banque Scotia** dans l'action collective sur les commissions interbancaires (Visa et MasterCard) appliquées aux commerçants.
- Une banque à charte canadienne dans le cadre d'une crise liée à une fuite de données, évitant un litige potentiel et recouvrant l'intégralité des dommages et des coûts.
- **Scotia Capitaux Inc.** et **ScotiaMcLeod** dans une série de poursuites en matière de convenance et d'enquêtes connexes de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).
- Le **Centre universitaire de santé McGill** dans le cadre de toutes les enquêtes portant sur des allégations de corruption visant d'anciens dirigeants relativement à l'octroi du contrat en PPP pour la construction du nouveau super hôpital de 1,3 G\$ sur le site Glen.
- La **Banque Scotia** dans le cadre du litige portant sur une OPA hostile entre Goldcorp et Osisko.
- **Cormer Group Industries Inc.** dans le cadre d'une réclamation de 25 M\$ à l'encontre de Bombardier à la suite de la décision de l'entreprise d'abandonner le développement du Learjet 85.
- La **Banque Royale du Canada (RBC)** lors du recours collectif intenté par Virginia Nelles au nom des investisseurs/clients d'Earl Jones contre RBC pour la somme de 40 M\$; **RBC Dominion valeurs mobilières** dans un recours connexe.
- M. Réjean Hinse, victime d'une erreur judiciaire, dans le cadre de sa poursuite en dommages-intérêts de plus de 10 M\$ contre le procureur général du Québec et le procureur général du Canada.
- La Banque TD contre Groupe Sutton Royal Inc. et d'autres parties dans l'ensemble des litiges ayant trait à un stratagème complexe de tirage à découvert (« kiting »).
- La Banque RBS dans le cadre d'une poursuite de 45 M\$ liée à un financement effectué sur la base d'une fausse garantie bancaire.
- Un fabricant d'équipement de sports dans un arbitrage international ICC contre une multinationale japonaise pour rupture de contrat de distribution, avec jugement favorable pour plus de 1,5 M\$.

Perspectives et événements

- Auteur, « Décision favorable de la Cour d'appel du Québec relativement à l'action collective Pilon c. Banque Amex du Canada », article de BLG, avril 2021
- Action collective – Rétrospective de l'année 2020 au Québec, points de vue de BLG, mars 2021
- Coffee Break with BLG : Session 1, vidéo de BLG, septembre 2020
- Auteur, « Endossement frauduleux et vol d'identité : la Cour d'appel détermine qui de deux parties innocentes doit subir la perte liée à l'encaissement d'un chèque par un fraudeur », article de BLG, juillet 2019
- \$name
- Conférencier, « Quand les organismes de réglementation s'en mêlent » (gestion de crise), symposium sur les litiges commerciaux, Montréal, mars 2019.
- Author, "Investor's claim for lackluster performance of his pref share strategy fails," The Exchange: BLG Financial Institutions Litigation Blog, July 13, 2017
- Auteur, « Investor claim for lackluster performance of his pref share strategy fails », article de BLG, juillet 2017
- Coauteur, « La Cour supérieure du Québec confirme la responsabilité stricte en matière de chèque portant un endossement frauduleux dans les cas de vol d'identité et de fraude immobilière », The Exchange: BLG Financial Institutions Litigation Blog, 26 octobre 2016
- Author, "Regulator's ad browsing on Kijiji pays off with enforcements against illegal solicitation." The Exchange, Financial Institutions Litigation Blog, September 9, 2016.
- Auteur, « The TMF finds "spring loading" to be insider trading under the Québec Securities Act », The Exchange: BLG Financial Institutions Litigation Blog, 25 août 2016
- Conférencier (perfectionnement professionnel), « La fraude en entreprise : découverte, enquête et aspects légaux », Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (depuis 2004).

À l'extérieur de BLG

Activités professionnelles

- Membre, Association of Certified Fraud Examiners (ACFE)
- Membre, Association internationale des enquêteurs de crimes financiers
- Membre actif, International Bar Association (IBA) (vice président principal, International Sales Committee)
- Membre, Association du Barreau canadien

Activités communautaires

- Ancien président du conseil d'administration, Pro Bono Québec
- Membre du conseil d'administration, Fondation des Alouettes de Montréal

Prix et marques de reconnaissance

- Reconnu dans le numéro 2025 (et depuis 2020) de la publication *Best Lawyers in Canada* (Litige en droit des sociétés et droit commercial).
- Reconnu dans le numéro 2025 (et depuis 2024) de *Chambers Canada* (Litige - droit commercial (Québec))

- Reconnu dans le numéro 2024 (et reconnu depuis l'édition 2013) de la publication *Benchmark Canada – The Definitive Guide to Canada's Leading Litigation Firms & Attorneys* à titre d'« Étoile locale du litige : Québec » et d'« Étoile du litige : Droit commercial, Insolvabilité, Propriété intellectuelle, Responsabilité professionnelle, Valeurs mobilières ».
- Reconnu dans le numéro 2023 de *Lexpert Special Edition Litigation*
- Reconnu dans les numéros 2025, 2023, 2020, et 2018 de la publication *Canadian Legal Lexpert® Directory* (Litige – Droit des sociétés et droit commercial).
- Reconnu comme l'un des plus importants avocats au Canada dans le numéro 2018 de la publication *Lexpert®/Report on Business Special Edition on Litigation Lawyers*.
- Reconnu dans le numéro 2016 de la publication *Who's Who Legal: Litigation*.

Admission au Barreau et formation

- Québec, 1993
- Cours sur les valeurs mobilières, Institut Canadien Des Valeurs Mobilières, 1993
- LL. B., Université de Sherbrooke, 1992
- B.A. en science politique (distinction), Université Concordia, 1989

BLG | Vos avocats au Canada

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. (BLG) est le plus grand cabinet d'avocats canadien véritablement multiservices. À ce titre, il offre des conseils juridiques pratiques à des clients d'ici et d'ailleurs dans plus de domaines et de secteurs que tout autre cabinet canadien. Comptant plus de 725 avocats, agents de propriété intellectuelle et autres professionnels, BLG répond aux besoins juridiques d'entreprises et d'institutions au pays comme à l'étranger pour ce qui touche les fusions et acquisitions, les marchés financiers, les différends et le financement ou encore l'enregistrement de brevets et de marques de commerce.

[blg.com](https://www.blg.com)